

Comment désintégrer des élèves ?

M. le Recteur propose de supprimer les seuils !

Les personnels en appellent au Ministre et se rendront à Paris lundi

Les personnels du collège Henri Barbusse ont voté, suite à l'audience avec M. le Recteur de ce jour, la grève pour la semaine prochaine. Les personnels ont fait partir ce jour une demande d'audience à M. le Ministre, et une délégation se rendra lundi à Paris au ministère de l'Éducation Nationale. Les personnels sont en colère, car M. le Recteur, M. le Secrétaire Général du Rectorat et M. le directeur de cabinet de M. le Recteur ont pu commencer l'entretien en reconnaissant que chaque élève présent en classe doit être comptabilisé. Cela confirme ce que les personnels disent depuis maintenant une semaine, cela est plus en accord avec les discours volontaristes que M. le Ministre tient sur l'inclusion. Par contre, et malgré cette reconnaissance, M. le Recteur a cherché à justifier l'injustifiable. En effet cinq classes de 6èmes comptent 26 élèves, et une 27 élèves, alors que le seuil fixé par les services académiques est de 25 élèves en classe de 6èmes. M. le Recteur parle de « ne pas chipoter pour un élève », cela pourrait être audible, mais les personnels parlent là de 7 élèves, alors que nous ne sommes qu'à la première semaine de septembre, et une douzaine de familles se sont déjà présentées pour inscrire leurs enfants. L'an passé, plus d'une vingtaine d'élèves ont été inscrits au collège entre le mois de septembre et d'octobre. M. le Recteur semble donc suggérer qu'il n'y a plus de seuil au sein des établissements scolaires.

Les personnels sont également scandalisés par la position tenue par M. le Recteur qui reconnaît que la question de prise en compte des Segpa et des Upe2a dans les effectifs n'est pas claire au sein de l'académie, ils sont comptabilisés dans certains établissements et pas dans d'autres. Celui-ci annonce donc que ce sujet sera clarifié dans les mois à venir. En attendant, les personnels demandent à ce que ces élèves à besoin particulier soient au moins pour cette année comptabilisés dans les effectifs. Les règles qui se sont appliquées jusqu'à maintenant doivent continuer à l'être tant qu'aucune nouvelle règle claire n'est énoncée. Il est intolérable de changer les règles du jeu en cours de partie.

Après avoir dénoncé l'absence d'équité entre les établissements accueillant des élèves à besoin particulier (Segpa, élèves en difficultés « graves et résistantes », Upe2a, élèves nouvellement arrivés en France), les personnels tiennent à rappeler que dans certaines académies les seuils sont fixés à 24 élèves par classe en REP+. Ce seuil est issu des assises de l'éducation prioritaire, c'est également le seuil qui est mis en avant par douze établissements REP+ sur 16 dans le département. De plus la question des seuils en éducation prioritaire est un point fondamental dans la politique du gouvernement actuel, comme le démontre la mise en place des CP et CE1 à 12, et la volonté de les diminuer en grande section de maternelle. Les personnels s'insurgent donc de la volonté affichée par M. le Recteur de Lyon de les entasser en classe de 6èmes, classe pourtant charnière pour les élèves. Le terme d'entasser est volontairement fort car, se voir entendre dire qu'on pourrait aller jusqu'à 28 ou plus en classe de 6ème, est très dur pour des enseignants soucieux de la réussite de leurs élèves.

Les personnels ont poursuivi tout au long de la journée leurs explications auprès des parents d'élèves. Ceux-ci continuent d'apporter leur soutien aux personnels mobilisés. Face aux réponses honteuses apportées par M. le Recteur, les parents d'élèves ont confirmé à plusieurs reprises que les demandes des enseignants ne sont pas entendues car les élèves sont originaires de Vaulx-en-Velin, ville à la population défavorisée.

Dans l'attente d'une réponse de M. le Ministre lundi, les personnels poursuivent leur action afin que les élèves du collège aient toujours les mêmes chances de réussite.